

COMMUNE DE SOUVIGNARGUES (Gard)
COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents : 15
Membres en exercice : 14
Membres présents : 08

Date convocation : 27/12/2019
Date d'affichage : 27/12/2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept du mois de janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge PATTUS, Maire.

Présents : Mmes et MM Serge PATTUS, Olivier GRAU, Danielle DUMAS, François LEPICIER, Jérôme LECONTE, Adeline POMMIER, Fabrice BOURNIER, Catherine LECERF.

Excusé : M. Eric GUIDO.

Absents : Mmes et MM Sébastien VIDAL, Eric VIDAL, Gwenola LE TALLEC, Muriel DESIRA, Martial POLGE.

Secrétaire de Séance : Mme Adeline POMMIER.

Le compte-rendu de la séance du 3 décembre 2018 affiché en Mairie le 6 décembre 2018 est approuvé sans remarques ni réserves.

Les délibérations prises en séance du 3 décembre 2018 ont été transmises en Préfecture du Gard et certifiées exécutoires le 7 décembre 2018.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision n° 01/2018 autorisant à ester en justice qui a été prise en date du 27 décembre 2018, au vu de la requête n° 1802778-3 engagée par Mme Sabine CAMPO, enregistrée le 3 septembre 2018 devant le Tribunal Administratif de Nîmes (Gard), à effet d'obtenir l'annulation de la décision de refus du Maire en date du 2 juillet 2018 de faire cesser le trouble à l'ordre public généré par l'établissement la Picholine et l'Olivière.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision n° 02/2018 autorisant à ester en justice qui a été prise en date du 27 décembre 2018, afin d'introduire devant le Tribunal de Grande Instance de Nîmes (Gard), une requête tendant au constat sur les lieux de la propriété des époux Buray située 89 chemin des Barbières à Souvignargues (Gard), parcelle cadastrée n° C 631.

La défense des droits et intérêts de la Commune de Souvignargues dans les instances susvisées, a été confiée au Cabinet d'Avocats SCP REY-GALTIER, Avocats au Barreau de Nîmes sis à Nîmes (Gard) 27 rue Briçonnet.

DELIBERATION N° 01
CONVENTION DE REPRISE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES
EQUIPEMENTS COLLECTIFS DU LOTISSEMENT "LES AIRES"

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que :

Vu le permis d'aménager n° PA03032418N0003 déposé en date du 13 novembre 2018 par la Société "Terres du Soleil" Lotisseur - Aménageur représentée par Jean Louis GATTO, sise Centre Commercial route de Nîmes à SAINT DIONISY (Gard), pour création d'un lotissement sur l'unité foncière située sur la Comme de Souvignargues au lieu-dit "Les

Aires", cadastrée section B n° 1308, 1309 et 1310 pour partie d'une superficie de 4 000 m² environ.

Vu le projet de convention établi pour fixer les conditions de réalisation et de cession à la Commune d'un immeuble non bâti constituant l'assiette des parties communes et notamment la voirie, la pompe de relevage des eaux usées et le bassin de rétention.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 7 voix pour et 1 voix contre :

- accepte la dite convention,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces afférentes au dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- Courriel du Club Avicole Gardois : Monsieur le Maire donne lecture du courriel par lequel il souhaiterait réserver le foyer socio-culturel le week-end du 4 et 5 mai 2019 pour y organiser leur concours annuel du "Chant du coq". Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord sous réserve des disponibilités du foyer.

- Travaux suite au schéma directeur d'assainissement : Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à notre demande d'aide financière, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse nous a attribué une subvention d'un montant de 44 730 € calculée sur une dépense subventionnable prévisionnelle globale de 149 100 € HT.

Le Conseil Départemental du Gard étudiera notre demande d'aide financière lors de leur réunion prévue le 14 février 2019.

- Emplacement du parc de jeux : Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la pétition adressée par un collectif de parents concernant l'emplacement choisi par la municipalité pour l'implantation des jeux d'enfants, soit : la Place du Cèdre. Une réponse leur sera faite.

Monsieur le Maire clôture la séance à 21 heures 10 minutes et rappelle le numéro d'ordre des délibérations prises :

- 01 : Convention de reprise dans le domaine public communal des équipements collectifs du lotissement "Les Aires".

Compte rendu affiché en Mairie le 11 janvier 2019

Le Maire,
Serge PATTUS